



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 3507

### Texte de la question

M Jean Ueberschlag attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'enseignement de la technologie. Il désirerait connaître, par académie, le nombre et le pourcentage des établissements dispensant un enseignement d'éducation manuelle et technique ainsi que le nombre d'enseignants formés à cette discipline.

### Texte de la réponse

Reponse. - En 1987-1988, des cours d'éducation manuelle et technique ont été dispensés dans 97 p 100 des collèges publics par 13 600 enseignants (France métropolitaine et DOM). Le tableau ci-dessous indique, pour chaque académie, le nombre de collèges offrant pendant cette année scolaire un enseignement d'EMT-Technologie, la part que ces collèges représentent dans les collèges de l'académie et l'effectif des enseignants. Dans dix-neuf académies, des heures d'enseignement d'EMT sont dispensées dans plus de 95 p 100 des collèges. Dans trois académies, moins de 90 p 100 des collèges offrent un enseignement d'éducation manuelle et technique : ce sont les académies de Clermont-Ferrand (88 p 100), de la Corse (81 p 100) et de Paris (80 p 100). Voir tableau dans le JO no 16 (année 1989). En dehors des collèges, des heures de cours d'EMT sont assurées dans vingt-six lycées par trente et un enseignants et dans cinquante-quatre lycées professionnels par quatre-vingt-deux enseignants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ueberschlag Jean](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3507

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 1988, page 2782